



Compte rendu
Conseil Communautaire
Mardi 27 mai 2014

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps</u> :	COTTET-DUMOULIN Patrick, BOIRE-VARLET Sophie et CHARNAVEL Marie-Thérèse
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie
<u>Montriond</u> :	LAGRANGE Georges et PEERSMAN André
<u>Le Biot</u> :	VERNAY Franck (DS)
<u>La Baume</u> :	COFFY Serge (DT)
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Gilbert (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean- Claude (DT)
<u>Essert-Romand</u> :	MUFFAT Jean-François (DS)
<u>Morzine</u> :	BERGER Gérard, PHILIPP Martine, PEILLEX Gilbert et RICHARD Hélène
<u>Les Gets</u> :	MUTILLOD Christophe, GOINE Nathalie et ANTHONIOZ Henri
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Vailly</u> :	TRABICHET Yannick et GURLIAT Romain
<u>Lullin</u> :	BOUVIER Rachel
<u>Bellevaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis, CORNIER-PASQUIER Anne et PASQUIER Régis

Délégués présents sans droit de vote:

GALLAY Cyrille (DS La Forclaz), HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz), DUPONT Eric (DS Seytroux) et CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

Délégués excusés :

ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth (Morzine), DEGENEVE Alain (Lullin), GAYDON Christelle (DT Essert-Romand), TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot) et LE RAY Gérard (DS La Côte d'Arbroz)

Délégués absents:

RASTELLE Lucien (Morzine), RICHARD Michel (Morzine) et POLLIEN Frédéric (DT La Baume)

Procurations :

DEGENEVE Alain à BOUVIER Rachel

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur) et VINCENTI Sabine (chargée de mission Aménagement du territoire)

Secrétaire de séance :

André PEERSMAN

1- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

Stéphane PUGIN-BRON précise que plusieurs réunions dans des organismes extérieurs ont eu lieu depuis le 29 avril :

- 12 mai : comité du STOC à Thonon
- 14 mai : COPIL mobilité Haut-Chablais au Biot
- 14 mai : conseil administration CLD à Thonon
- 17 mai : université des maires et adjoints à La Roche
- 20 mai : bureau du PSP
- 22 mai : projet télémédecine en sous-préfecture de Thonon
- 22 mai : transport à la demande à Évian
- 23 mai : conseil d'administration de l'EHPAD
- 26 mai : bureau du SIAC à Thonon
- 26 mai : comité du SIAC à Thonon

2- Présentation de Chablais Léman Développement

Gaëlle TAGAND-BAUD (directrice) et Yann DELERCE (chargé de mission Développement économique) présentent aux membres du Conseil Communautaire l'association Chablais Léman Développement (voir diaporama ci-joint).

Gaëlle TAGAND-BAUD insiste particulièrement sur la réussite du 1^{er} salon Créacimes qui s'est déroulé au Biot le 17 avril 2014. Yann DELERCE insiste quant à lui sur la démarche prospective en cours à CLD, Chablais 2040.

3- Point sur les schémas de desserte forestière

Sabine VINCENTI rappelle aux membres du Conseil Communautaire que 4 schémas de desserte forestière restent à réaliser :

- 1/ Col de l'Ecuelle,
- 2/ Rocher de la Garde-Pointe du Paradis,
- 3/ Nyon – Pleney – Les Chavannes,
- 4/ Montriond.

Sabine VINCENTI souligne que chaque schéma devrait coûter environ 18 000 euros TTC, avec un financement de la Région (CDDRA) et du Département à hauteur de 72 % du TTC, soit un autofinancement de 5 000 euros par schéma pour la CCHC.

Jean-Claude MORAND demande un engagement des communes. Gilbert PEILLEX précise que les priorités doivent être définies en fonction des projets de desserte. Patrick COTTET-DUMOULIN ajoute que le secteur du Col de de l'Ecuelle est urgent car un projet de revitalisation de l'alpage est en cours.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de réaliser le schéma 1/ en 2014, les schémas 2/ et 3/ en 2015 et le schéma 4/ en 2016.

4- Crèches : validation du socle commun du règlement famille

Sabine VINCENTI présente aux membres du Conseil Communautaire le socle commun du règlement famille établi avec la CAF et la PMI.

André PEERSMAN souligne le côté ardu de cette lecture, notamment pour les personnes en intégration. Gérald LOMBARD regrette mais précise que la CAF impose beaucoup de contraintes.

Sabine VINCENTI souligne que le règlement famille a reçu un avis favorable de la commission Petite enfance du 22 mai, en particulier sur :

- l'acceptation des non résidents,
- l'application du déplafonnement à 8 / 9 000 € derevenu mensuel,
- point à confirmer : acceptation ou pas des familles travaillant mais ne résidant pas sur la CCHC ?
- application envisagée du règlement (après validation en CA de chaque structure) : le 1er juillet ou le 1er septembre (selon les crèches).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le socle commun du règlement famille et donne son accord sur l'acceptation des non-résidents mais avec la priorité aux habitants résidant à titre principal sur le territoire de la CCHC.

5- Transport

5.1 Bilan Pti Bus (transport à la demande)

Stéphane PUGIN-BRON rappelle qu'un marché a été attribué à l'entreprise Flexcité en novembre 2012 pour une durée d'un an renouvelable 2 fois. Il souligne qu'une décision est à prendre pour renouveler ou non l'expérimentation rapidement (avant fin juin)

Il rappelle que le Pti Bus fonctionne depuis janvier 2013 et a subi des améliorations en novembre 2013.

VOUS ÊTES EN ↓	DESTINATIONS POSSIBLES	QUAND ?
VALLÉE D'ABONDANCE	Vacheresse (EHPAD) Abondance (chef-lieu, Maison du Val) La Chapelle (chef-lieu, les Thoules, centre commercial) Châtel (chef-lieu, les Candres, Vonnès) Vinzier (centre commercial) Thonon (place des Arts, hôpital) – PMR* uniquement	Du lundi au samedi 9h – 17h30
VALLÉE D'AULPS	Essert-Romand, Le Biot, Les Gets, Montriond, Morzine, Saint-Jean d'Aulps, Seytroux : pôles médicaux, administratifs et commerciaux Thonon (place des Arts, hôpital) – PMR* uniquement	Du lundi au samedi 9h – 17h30
VALLÉE DU BREVON	Bellevaux (chef-lieu, cabinet médical) Lullin (chef-lieu) Reyvroz (église, mairie) Thonon (place des Arts, hôpital) – PMR* uniquement, et ouvert à tout public le samedi	Du lundi au samedi 9h – 17h30

Bilan Pti Bus (transport à la demande)

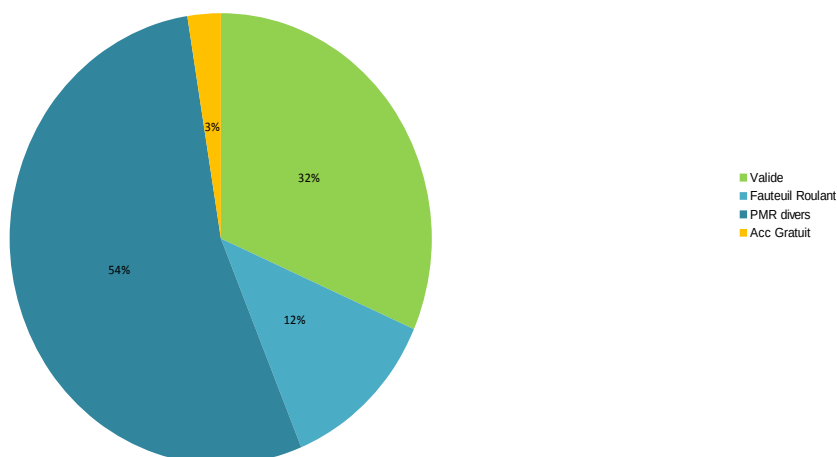
- Coût Pti Bus pour l'année 2013 = 82 760€ TTC

Territoire	Budget réalisé part fixe € HT	Budget réalisé part variable € HT
Pays d'Evian	19 693	11 045
Abondance	12 458	505
Aulps	15 672	2 889
Brevon	13 147	2 907
TOTAL	60 970	17 346

Bilan Pti Bus (transport à la demande)

- Destinations : supermarchés (Lugrin, Vinzier), Evian, EHPAD et Thonon pour le Brevon.

Fréquentation Pti Bus par type d'usagers



NOMBRE DE KILOMETRES REALISES

Territoire	Nombre kilomètres en charge prévus au détail quantitatif estimatif (60% des kms prévus au CCTP)	Nombre kilomètres en charge réalisés	Taux de réalisation	Nombre kilomètres HLP	Taux de kilomètres HLP
Pays d'Evian		5931		3529	37%
Abondance	6300	275	4%	221	45%
Aulps	5700	822	14%	3407	81%
Brevon	3500	874	25%	809	48%
TOTAL 3 VALLEES	15500	1971	13%	4437	69%

Stéphane PUGIN-BRON souligne que le système prévu au départ (avec service restreint) atteint ses limites avec le service ouvert actuel :

- manque de moyens humains (1,85 ETP),
- plus de kilomètres haut-le-pied (à vide) que de km commerciaux.

Il fait part de la nécessité d'améliorer le système pour 4/5 mois avant de prendre une décision quant à la poursuite ou non de cette expérimentation en 2015 :

- rattachement d'un véhicule à la CCPE et un pour les 3 vallées,
- avenant au marché pour avoir 1,85 ETP de plus : un véhicule sera ainsi disponible 6 jours sur 7 sur chaque secteur,
- campagne de communication intensive en axant sur le public des personnes âgées et des PMR.

Coût estimatif :

- communication : 8 300 € TTC pour les vallées et la CCPE financé à 80 % (UE et Région), soit 700 € à charge de la CCHC ;
- coût de l'avenant : 32 400 € TTC financé à 70 % (UE et Région), soit un autofinancement des collectivités de 9 720 € dont 4 100 € à charge de la CCHC ;
- surcoût global de dépenses par rapport à ce qui est inscrit au budget limité à environ 27 000 € du fait des économies des 5 premiers mois, soit une charge supplémentaire pour la CCHC de 4 000 € (mais coût global lié à la fréquentation donc dépendra du succès ou non de la fin de l'année).

Christophe MUTILLOD souligne la nécessité de bien réfléchir à l'avenir et de bien cibler les PMR et les personnes âgées pour éviter de se trouver en 2015 devant un mur financier. Pour la suite, il estime qu'il faudrait peut-être utiliser les services locaux (un service limité le soir sur la base de ce qui existe l'hiver aux Gets).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de passer un avenant au marché dans les conditions qui lui sont présentées.

5.2 Voyage-expérience ITER

Stéphane PUGIN-BRON précise qu'il s'agit d'une action du programme ITER en commun entre le Haut-Chablais et le Grand Paradis. Il souligne que le programme ITER représente 1 110 000 euros de financement européen dont 518 000 euros pour le Haut-Chablais (Balad'Aulps Bus, Brev'Bus, Pti Bus, communication transport, information aux usagers...).

Stéphane PUGIN-BRON rappelle qu'un premier voyage expérience avait eu lieu du 24 au 28 avril 2012. 8 jeunes français et italiens avaient relié Thonon-les-Bains à Aoste en 5 jours pour faire un état des lieux des transports en commun dans le Haut-Chablais (vallées d'Abondance, d'Aulps et du Brevon) et dans les 3 vallées du Grand Paradis. A la suite de ce voyage, une exposition a été créée.

Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'un second voyage de fin de programme aura lieu du 30 juin au 6 juillet 2014. Il sera effectué par 5 jeunes italiens et français : départ d'Aoste – 3 jours en Italie dans les vallées du Grand Paradis – 1 jour pour la liaison – 3 jours dans les vallées du Haut-Chablais. Ils seront chargés de tester les innovations dans les transports financées grâce à ITER :

- en vallée d'Aoste : vélos électriques, WIFI aux arrêts de bus, le Treck Bus (transport à la demande pour la randonnée)...
- dans le Haut Chablais : le Balad'Aulps Bus Lac, le guide des transports, le Pti Bus, l'information des usagers en temps réel...

L'équipe est formée d'étudiants en communication, journalisme, science de l'information, audiovisuel... Ils ont prévu de réaliser un film de fiction sous forme documentaire, mettant en scène deux équipes : 3 touristes et 2 journalistes et mixant les images professionnelles et amateurs. Ils seront également présents sur les réseaux sociaux pour relater leur voyage au jour le jour, avec les deux visions : touristiques et journalistiques. Le film aura une durée de 20 à 30 minutes afin de pouvoir être diffusé par des chaînes régionales. Les collectivités en seront propriétaires

- Coût part française :	6 000 €
- Subvention UE :	59,1%
- A charge des collectivités du Haut-Chablais :	2 500 €
- A charge CCHC :	1 650 € prévu au budget

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à signer les conventions avec les deux jeunes à charge de la CCHC.

6- SIAC : point suite aux élections

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire que Jean-Yves MORACCHINI a été élu Président du SIAC (56 voix contre 41 pour M. BIDAL). Il souligne que le bureau se compose des présidents des intercommunalités du Chablais, de 5 Vice-présidents issus des EPCI (2ème Vice-président : Christophe MUTILLOD) et de 3 délégués supplémentaires en fonction de la population (Thonon, CCPE et CCBC). Les fonctions des Vice-présidents seront définies lors du prochain bureau.

7- Urbanisme : transfert aux communes ou aux EPCI de l'instruction des autorisations du droit des sols à partir du 1^{er} juillet 2015

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que la loi ALUR prévoit, à compter du 1^{er} juillet 2015, le transfert aux communes ou aux EPCI de l'instruction des autorisations du droit des sols pour les EPCI de plus de 10 000 habitants.

Après débat, il semblerait que la majorité des communes souhaite que l'instruction soit faite par la CCHC sous la forme d'une prestation de service rémunérée. Pour ce faire, il est nécessaire de réaliser un état des lieux afin de connaître le nombre de permis et autres autorisations instruites dans chaque commune au cours des 3 dernières années. Stéphane PUGIN-BRON se propose de rechercher des communautés de communes ayant retenu cette procédure afin d'en connaître les modalités de fonctionnement.

Gérard BERGER ajoute qu'il ne faut pas écarter la possibilité de confier cette prestation à un cabinet extérieur.

8- Finances

8.1 Tarifs Voirie 2014

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs Voirie 2014 présentés en annexe.

Stéphane PUGIN-BRON souligne que le fauchage et l'émulsion se feront en 2014 dans la continuité de ce qui a été fait en 2013, c'est-à-dire en régie ou via une entreprise privée suivant les communes. Un bilan sera réalisé cet automne afin de savoir ce qui est le plus économiquement intéressant entre ces 2 modes de fonctionnement.

André PEERSMAN se demande s'il ne serait pas opportun de faire l'acquisition d'un broyeur à déchets verts, comme l'ont fait la Communauté de Communes du Bas-Chablais et la Communauté de Communes des Collines du Léman. Jean-Claude MORAND soumettra cette idée à la prochaine commission Déchets mais estime a priori que les tonnages ne sont pas suffisants pour que cette solution soit économiquement intéressante.

8.2 Demande de subvention complémentaire du collègue Henri CORBET

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire que le collègue Henri Corbet sollicite à nouveau l'aide financière de la CCHC pour la réalisation des actions suivantes :

- un théâtre forum sur le respect de soi et des autres,
- un atelier sur la cyberdépendance,
- une conférence sur l'adolescence.

Il rappelle qu'une réserve de 1 500 euros avait été prévue au budget.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'octroyer au collègue Henri Corbet une subvention complémentaire de 1 500 euros.

9- Questions diverses

9.1 Création de 2 postes saisonniers pour les sentiers

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de créer un poste d'agent technique sentiers du 15 juin au 15 septembre 2014. Il rappelle que ce poste avait été prévu au budget. Il propose également de créer un second poste d'agent technique sentiers du 1er juin au 31 octobre 2014, et ce afin de permettre le remplacement de l'agent mis à disposition par Morzine et en accident de travail depuis le 20 mai pour une durée de 6 mois.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer ces deux postes.

9.2 Transfert automatique des pouvoirs de police des maires

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que la réglementation en vigueur prévoit le transfert automatique à la Présidente de certains pouvoirs de police des Maires :

- la police de circulation et du stationnement,
- la délivrance des autorisations de stationnement des taxis,
- les pouvoirs de police liés aux déchets ménagers et au SPANC.

Il fait part de la proposition du bureau qui consiste à ne transférer à la Présidente que les pouvoirs de police liés aux déchets et au SPANC. Un courrier type sera adressé à chaque commune en ce sens.

Gérard BERGER souligne qu'une solution doit être trouvée pour satisfaire toutes les communes, notamment concernant les déchets. Il précise qu'une mutualisation de la police municipale de Morzine pourrait être envisagée. Il faudrait pour cela établir un état des lieux pour connaître le nombre d'interventions par année et par commune en matière de SPANC, de déchets, de stationnement gênant...

9.3 Financement de la formation des élus

Madame la Présidente rappelle que les élus bénéficient d'un droit à la formation. Stéphane PUGIN-BRON précise que le Conseil Communautaire doit pour cela délibérer sur les modalités d'exercice de ce droit. Il souligne que le montant total des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus.

Yannick TRABICHET estime qu'il ne lui semble pas nécessaire de délibérer sur ce sujet compte tenu du faible budget que cela représente au vu du montants des indemnités allouées.

9.4 Nouveaux tarifs pour le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs de la tisanerie du DDVA joints en annexe.

La prochain réunion du Conseil Communautaire aura lieu le mardi 24 juin 2014 à 18h30.

Le Biot, le 2 juin 2014
La Présidente